

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-240

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. DAVIET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,

MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA :
du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

**Objet : COMMUNE DE CHATEL - TRES LES PIERRES - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
ME 22019 AVEC L'ENTREPRISE DAZZA**

Rapport présenté par M. David RATSIMBA.

Par marché N° ME 22019 en date du 15 mars 2022, le SYANE a confié à l'entreprise DAZZA, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, secteur Très les Pierres à CHATEL sous la maîtrise d'œuvre du cabinet PROFILS ETUDES.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, la commune a décidé de modifier le modèle du matériel d'éclairage public. Cette dernière a également demandé de réaliser une extension du réseau d'éclairage public pour l'implantation d'un point lumineux supplémentaire.

Le montant initial du marché s'élève à 369.712,00 € HT.

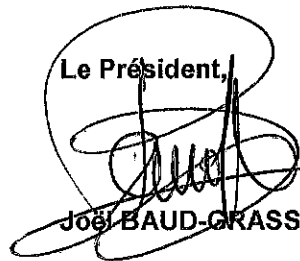
Le montant de l'avenant s'élève à 27.724,55 € HT, soit une incidence de 7,5 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 9 octobre 2024.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE